



**Règlement concours photos 2025**  
**Festival nautique « Marne en Vogue, l'eau et la musique »**

**Article 1 – Objet - Organisation**

Le concours photos organisé par le CMJ dans le cadre du Festival Nautique « Marne en Vogue, l'eau et la musique » propose aux photographes amateurs ou professionnels bryards âgés de 12 ans minimum de participer à la réalisation d'une exposition collective répondant à la thématique : l'eau et la musique. Chaque candidat peut présenter au maximum 3 photos. La sélection sera annoncée individuellement le 2 juin pour une exposition qui se tiendra à compter du 21 juin 2025.

Le CMJ informera par mail (ou par téléphone) chaque photographe pour lui indiquer si sa proposition est retenue ou non pour l'exposition. Pour rappel, la sélection faite par le jury se fera par photographie et non par photographe.

**Article 2 – Clauses générales**

La participation à l'exposition implique pour chaque photographe l'acceptation du présent règlement. Les candidats renoncent à d'éventuels droits d'auteurs et à se prévaloir d'un quelconque préjudice notamment en cas d'annulation.

**Article 3 – Admissibilité des candidatures**

Les candidats devront être des photographes amateurs ou professionnels âgés au minimum de 12 ans résidents à Bry-sur-Marne. Les candidatures sont à faire parvenir à partir du 31 mars jusqu'au 18 mai minuit.

**Modalités générales des dépôts de dossiers de candidatures**

Pour être retenue chaque candidature devra :

- Soit être adressée par mail à [cmj@bry94.fr](mailto:cmj@bry94.fr) et devra comporter :
  - o Le règlement daté et signé, (pour les mineurs signature des parents ou tuteurs légaux) ;
  - o La fiche de candidature dûment remplie ;
  - o Les fichiers numériques des photos de résolution minimale de 600 x 400 mm pour 300dpi nommée
- Soit être directement complétée sur le site Internet de la Ville

**Tout dossier incomplet ou arrivé au-delà de la date d'inscription ne sera pris en compte**

**Article 4 – installation de l'exposition**

La ville de Bry-sur-Marne assure l'intégralité de l'installation, de la scénographie, et de la désinstallation de l'exposition des photographies. Aucune contestation ne pourra être faite sur le choix de l'emplacement des œuvres.

L'exposition se déroulera dans le cadre du festival nautique « Marne en Vogue, édition l'eau et la musique » qui se déroulera les 21 et 22 juin 2025. La ville se réserve le droit de prolonger cette exposition pour une durée indéterminée.

Fait à .....

Le .....

Signature suivie de la mention « lu et approuvé »